

**I.A. cas !**

Gauthier Corbat (Le Centre)

L'intelligence artificielle est désormais une réalité de nos sociétés. Son intégration dans nos actions quotidiennes et professionnelles est d'ores et déjà incontournable. Dans sa réponse très fournie à la question écrite no 3526, le Gouvernement jurassien, tout en pointant ces risques, soulignait que « l'intelligence artificielle (IA) représente un enjeu majeur dans l'évolution du fonctionnement des administrations publiques ». Le potentiel de l'IA dans le travail de l'administration publique est identifié dans trois domaines prioritaires : l'efficacité opérationnelle pour une automatisation des processus et des tâches répétitives, l'aide à la décision dans le traitement d'importantes quantités de données et l'amélioration des services aux citoyens notamment via les assistants virtuels. Le Gouvernement est particulièrement concret puisqu'il liste plusieurs exemples concrets à l'appui et des expériences similaires en cours dans d'autres cantons.

Cette prise de position active de notre Exécutif fait également écho au projet lauréat « un soutien interactif 24/7 pour faciliter les démarches administratives » décerné au canton du Jura il y a quelques semaines par l'Administration numérique suisse. Cette proposition consiste en la mise en place d'une interface intuitive pour rechercher des informations sur les services de l'administration cantonale. L'outil exploite la technologie de l'IA générative. La démarche, financée par la Confédération, doit permettre de tirer des enseignements en vue de l'utilisation de cette technologie par les administrations cantonales. L'État jurassien teste aussi d'autres pratiques puisqu'un système de reconnaissance vocale retranscrit les séances plénières du Parlement et que le site internet de la promotion économique a déjà déployé son assistant virtuel (chatbot). On nous annonce encore le développement futur d'outils bureaucratiques qui intègrent de l'IA.

Ces diverses approches permettent au Gouvernement de conclure qu'à terme, 40% des métiers peuvent être améliorés avec de l'IA pendant que 20% seront totalement automatisables. Concrètement, certaines activités à faible valeur ajoutée devraient fortement se réduire ces prochaines années alors que les activités à plus forte valeur ajoutée appuyées par l'IA connaîtront un important développement. Ce faisant, la formation continue constituera un pilier central de l'intégration de l'IA. Le Gouvernement ne s'en cache pas, une future pénurie de compétences à court, moyen et long terme est à craindre. Cela concerne en premier lieu les compétences analytiques mais pas seulement. L'employabilité des collaborateurs de l'État passera par un haut degré d'adaptabilité et d'apprentissage continu, ceci dans un contexte où le déploiement de l'IA exigera une forte attention sur les questions éthique et de sécurité.

Dans le cadre de l'essentielle restructuration de l'État jurassien, l'apport de l'IA apparaît comme porteur de défis mais aussi de grandes opportunités. La numérisation constitue un axe fort du projet et nul doute qu'elle inclura une évaluation permanente des potentialités de l'IA, notamment dans la manière d'optimiser les ressources et de délivrer les prestations à la population. Les différentes initiatives lancées par le Jura méritent de faire partie d'une véritable stratégie d'ensemble, munie d'axes forts et d'un suivi d'objectifs comme de résultats. Elle devra inclure tout ce qui a trait aux outils développés dans les services de l'État mais aussi à la formation, à la sécurité et à l'éthique.

**Nous demandons ainsi au Gouvernement de mettre sur pied un plan d'action en matière d'IA pour l'ensemble de l'administration publique et parapublique cantonale.**

Gauthier Corbat (Le Centre)

## Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 mai 2024